



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Convocation le 23 Juin 2017.

Présents : Jean Claude FLACHAT, Maire; Jean-Marc DECITRE, Bernard FARA, Marie-Josèphe SAVEL, Adjoint ; Bernard ORIOL, Jean-Philippe GENTHIAL, Jean-Claude BERNE, Pierre DURIEU, Bruno REY, Frédéric MARGOTAT, Valérie FARA-LEGRAND, Odette SEYTRE, conseillers municipaux ;

Absents excusés : Michel LEGRAND, Adjoint ; Claude LAPLUME, Sébastien THOLOT, conseillers municipaux ;

Secrétaire de séance : Bruno REY ;

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS AU SEIN DU COLLÈGE ÉLECTORAL :

Composition du bureau : Président : Jean Claude FLACHAT, Membres : Pierre DURIEU, Frédéric MARGOTAT, Odette SEYTRE, Jean-Philippe GENTHIAL, Secrétaire : Marie-Josèphe SAVEL

Nomination des délégués :

1^{er} tour de scrutin :

Votants	12	Exprimés	12
Bulletins blancs ou nuls	0	Majorité absolue	7
Bernard ORIOL	12 voix	Bernard FARA	12 voix
Jean-Marc DECITRE	12 voix		

Messieurs ORIOL, DECITRE et FARA sont désignés délégués au premier tour de scrutin.

Désignation des suppléants :

1^{er} tour de scrutin :

Votants	12	Exprimés	9
Bulletins blancs ou nuls	0	Majorité absolue	7
Jean-Philippe GENTHIAL	12 voix	Bruno REY	12 voix
Valérie FARA-LEGRAND	12 voix		

Messieurs GENTHIAL et REY, Madame FARA-LEGRAND sont désignés suppléants au premier tour de scrutin.

QUESTIONS DIVERSES

2017-032 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN REGIONAL EN FAVEUR DE LA RURALITE-RENOVATION SALLE POLYVALENTE ET CREATION D'UN LOCAL DE RANGEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la région Rhône Alpes Auvergne souhaite stimuler et conforter les dynamiques de développement et les initiatives innovantes des espaces ruraux. La commune de LA VALLA EN GIER souhaite donc s'inscrire dans le plan régional en faveur de la ruralité.

Il propose de demander une subvention au Conseil Régional pour la rénovation de la salle polyvalente et la création d'un local de rangement. L'estimatif actuel serait d'environ 57 279,18 € HT, selon les devis de l'entreprise ARB pour 47 486,18 € HT et de l'entreprise SERVANTON pour 9 793,00 € HT.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- ✓ **décide** de la rénovation salle polyvalente et la création d'un local de rangement,
- ✓ **sollicite** du Conseil Régional une subvention au titre du plan régional en faveur de la ruralité la somme de 22 911,67 € (soit 40% de 57 279,18 € HT)
- ✓ la dépense est prévue en section d'investissement du budget 2017 au compte 2313-201
- ✓ **autorise** le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier

Adopté à l'unanimité.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

2017-033 CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé ;
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée, (besoins occasionnels ou saisonniers, emplois de contractuels dans les mêmes cas et conditions de durée que ceux applicables aux agents de l'Etat, emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire ne dépassant pas 17 heures 30, dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants) ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial en raison du départ à la retraite de Monsieur Yves JOURDAN au 01/03/2017,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 21/07/2017,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Agent Technique Territorial,

Grade : Adjoint Technique:

- ancien effectif : 7

- nouvel effectif : 7

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- **d'adopter** la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2017.

Adopté à l'unanimité.

Séance levée à 10h40.

A LA VALLA EN GIER, le 03 Juillet 2017

Le Maire

Jean Claude FLACHAT

Affiché le 03 Juillet 2017